

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hautes-Pyrénées

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Le contexte dans le 1^{er} degré :

Les décisions pour la rentrée scolaire 2019 sont arrêtées après consultation des instances paritaires (CTSD et CDEN). Ces mêmes décisions ont été précédées de nombreux temps de concertation et d'échanges avec les élus, les partenaires de l'école. L'inspecteur d'académie a reçu en audience toutes les délégations qui en ont fait la demande. De nombreuses réunions ont été organisées sur l'ensemble du territoire pendant toute l'année 2018.

Le contexte dans le 1^{er} degré est le suivant :

A la rentrée 2018, la prévision initiale des effectifs faisait état d'une baisse de 250 élèves. Au constat de rentrée, les écoles des Hautes-Pyrénées ont accueilli 363 élèves de moins que l'année précédente.

Pour la rentrée 2019, la prévision met en évidence une nouvelle baisse de 200 élèves.

Grâce au plan d'action pour les écoles en milieu rural, le département des Hautes-Pyrénées bénéficie d'une attention bienveillante du Ministère et du niveau académique. Ainsi, seuls 5 emplois d'enseignants du 1^{er} degré seront retirés à la rentrée 2019 pour 200 élèves en moins.

Un taux d'encadrement dans les écoles qui progressera encore:

Le nombre d'emplois de professeurs des écoles affectés au département permettra encore en 2019/2020 d'améliorer le taux d'encadrement dans les écoles et les classes. Ainsi le nombre moyen d'élèves par classe s'établira à 21 élèves pour la prochaine rentrée.

Nombre moyen d'élèves/classe :

- R2016 = 21,6
- R2017 = 21,34
- R2018 = 21,14
- R2019 = 21,07

Un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans très important!

La scolarisation des plus jeunes enfants fera partie des priorités. Notre département scolarisera encore près de 20% des enfants de moins de 3 ans quand le taux académique est situé autour de 8%.

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour les écoles rurales et respect des engagements :

Notre département se caractérise par un nombre d'écoles important (252 en 2018) et souvent de petites écoles (70% de 1 à 3 classes). Le service public d'éducation continuera à répondre aux attentes des usagers et offrira un service de proximité. Mais il doit s'adapter aux mouvements de la population et aux besoins de rénovation ou restructuration décidés par les collectivités territoriales en étroite concertation avec les services de l'inspection académique et le soutien important de l'Etat (DETR). Ainsi plusieurs écoles seront regroupées dans le cadre de projets consensuels travaillés localement avec les élus.

Pour répondre au maillage territorial et aux engagements du plan d'action pour les écoles rurales, aucune classe unique ne sera fermée à la rentrée 2019.

2 priorités nationales : le dédoublement en REP, l'inclusion des élèves handicapés

Conformément aux engagements ministériels, les deux écoles élémentaires classées en Réseau d'Education Prioritaire à Tarbes (J. Verne et J.J. Rousseau) bénéficieront de moyens supplémentaires pour dédoubler les classes de CE1 (après celles de CP cette année).

Pour répondre aux engagements de la Nation concernant les élèves handicapés, des moyens supplémentaires seront consacrés à l'inclusion des élèves porteurs d'un handicap.

Des priorités locales : le remplacement, l'occitan, les décharges de direction

L'ensemble des moyens consacrés au remplacement des professeurs absents et à leur formation sera maintenu pour la prochaine rentrée scolaire.

Concernant l'enseignement de l'occitan, l'inspecteur d'académie s'engage à conforter les sites d'enseignement bilingues mis en œuvre. Ainsi tous les moyens consacrés à cet enseignement sont maintenus, voire renforcés répondant ainsi à l'objectif affiché dans le projet de convention régionale de passer d'un taux d'élèves bilingues actuellement de 1,7% à 3% dans les prochaines années.

Afin d'accompagner la réorganisation de certaines écoles, les temps de décharge des directeurs seront augmentées : c'est un effort important consacré à cette priorité départementale répondant à l'attente des élus et des directeurs qui accompagnent les projets de restructuration.

LES DECISIONS POUR LA RENTREE 2019

Réorganisation du tissu scolaire (en concertation avec les communes et communautés de communes compétentes)

RPI Aubarède/Cabanac/Celle-Debat/Castelvieilh/Marseillan : création d'une direction d'école unique pour le RPI à l'école de Cabanac, maintien des classes sur les cinq sites

RPI Escondeaux/Lescurry/Sarriac : fermeture de la deuxième classe à l'école de Lescurry, transfert du poste à Sarriac

RPI Dours/Oléac-Débat/Louit/Castéra-Lou : réorganisation du RPI, création d'une école à Dours.

RPI Lafitole/Liac/Monfaucon : création d'une direction d'école unique pour le RPI à l'école de Lafitole, maintien des classes sur les trois sites

RPI Madiran/Castelnau Rivière Basse : concentration de toutes les classes à Madiran par transfert d'un poste de l'école de Castelnau Rivière Basse (fermée pour problèmes de sécurité)

RPI Pierrefitte-Nestalas/Soulom : fusion des deux écoles maternelle et élémentaire de Pierrefitte-Nestalas, création d'une école primaire

Castelnau-Magnoac : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles

Esquièze-Sère : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles

Ibos : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles

Lourdes : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles Lapacca

Maubourguet : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles

Odos : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles du Bourg

Pouzac : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles

Tarbes : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles Anatole France et Ormeau Figarol

Tarbes : création d'une école primaire par la fusion des deux écoles Henri Wallon et Claude Debussy

Tarbes : création d'une école maternelle par la fusion des deux écoles Charles Perrault et Jacques Prévert

Mesures de fermetures et ouvertures de classes :

RPI Capvern/Lutilhous/Mauvezin : retrait d'un emploi pour les écoles du RPI. Fermeture de la classe située à Lutilhous. La rénovation de l'école de Capvern est annoncée avec le souhait de maintenir les 6 classes actuelles. 135 élèves prévus pour la rentrée (8 classes actuellement)

RPI Hitte/Luc/Orignac : retrait d'un emploi d'adjoint à Luc

RPI Pujo/Saint-Lézer : Fermeture d'un poste d'adjoint à l'école de Saint-Lézer

Aucun Ecole Primaire: retrait d'un poste adjoint élémentaire

Labatut Rivière Ecole Primaire: retrait d'un poste adjoint élémentaire

Lourdes Ecole Elémentaire Honoré AUZON: retrait d'un poste adjoint élémentaire

Rabastens-de-Bigorre Ecole primaire Jacques PREVERT: retrait d'un poste adjoint maternelle

Tarbes Ecole maternelle Voltaire: retrait d'un poste adjoint maternelle

Tarbes école maternelle Henri DUPARC: retrait un poste d'adjoint

Tarbes école élémentaire Jean MOULIN: retrait un poste d'adjoint

Vic en Bigorre Ecole élémentaire PIERRE GUILLARD: retrait d'un poste adjoint élémentaire

Oursbelille Ecole élémentaire: création d'un poste d'adjoint élémentaire

Sarrouilles Ecole primaire: ouverture d'un poste d'adjoint élémentaire

Tarbes Ecole Jules Verne élémentaire: création de deux postes au titre du dédoublement CE1 (REP)

Tarbes Ecole Rousseau élémentaire : création de deux postes au titre du dédoublement CE1 (REP)

N.B. Maintien de la 8^{ème} classe à l'école de La Barthe de Neste car effectif annoncé par le maire de 175 élèves pour la rentrée.

Retrait confirmé de la 2^{ème} classe de Gèdre-Gavarnie car 21 élèves prévus uniquement au niveau maternelle, CE1 et CE2.

Enseignement spécialisé

Ordizan IME Mas le Clos Fleuri: création de 0,5 ETP

Création d'un poste référent aux Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sur les secteurs Eluard (Tarbes) et Vic.

Décharges de direction : 14 décharges supplémentaires

- Cabanac : création d'une décharge de direction de 0.25 ETP, coordination du RPI
- Dours : création d'une décharge de direction de 0.25 ETP nouvelle école
- Lafitole : création d'une décharge de direction de 0,25 ETP, coordination du RPI
- Lourdes école primaire issue de la fusion des écoles Lapacca : augmentation de la décharge de direction pour 1 ETP
- Lourdes école Elémentaire Honoré AUZON : maintien de la décharge à 1ETP à titre exceptionnel

- Maubourguet école primaire issue de la fusion : augmentation de la décharge de direction à 0,33 ETP
- Odos école primaire issue de la fusion des écoles du Bourg : augmentation de la décharge de direction à 0.33 ETP
- Oursbelille école primaire : création d'une décharge conditionnelle de 0.25 ETP à l'ouverture d'une classe supplémentaire
- Pierrefitte-Nestalas école primaire : création d'une décharge de direction de 0.25 ETP pour la nouvelle école
- Pouzac école primaire : création d'une décharge de direction à 0.25 ETP pour la nouvelle école
- Sarrouilles école primaire : création d'une décharge conditionnelle de 0.25 ETP à l'ouverture d'une classe supplémentaire
- Tarbes école primaire issue de la fusion des écoles Anatole France et Ormeau Figarol : augmentation de la décharge de direction à 0.75 ETP
- Tarbes école primaire issue de la fusion des écoles Henri Wallon et Claude Debussy : augmentation de la décharge de direction à 0.33 ETP
- Tarbes école primaire issue de la fusion des écoles Jacques Prévert et Charles Perrault : augmentation à titre exceptionnel de la décharge de direction à 0.50 ETP